

Secrétaire général(e) de la CNUCED

Les Nations Unies invitent les candidates potentiels à postuler pour le poste de Secrétaire général(e) de la CNUCED, dont le (la) titulaire a rang de Secrétaire général adjoint. Ce poste est basé à Genève.

Le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED est membre du Conseil de direction du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, à ce titre, sert de modèle pour ce qui est des valeurs fondamentales de l'Organisation (intégrité, professionnalisme et respect de la diversité) et des comportements souhaités selon le modèle de leadership du système des Nations Unies. Le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui guide, appuie, suit et supervise la coordination des activités des Nations Unies en matière de développement dans 162 pays et territoires.

Les Nations Unies accueille les candidatures en complément de celles qui seront issues des recherches et des consultations que le Secrétaire général aura lui-même menées. En particulier, les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Contexte

La CNUCED aide les pays en développement à bénéficier de manière plus équitable des avantages de l'économie mondialisée en leur donnant les moyens de faire face aux inconvénients potentiels d'une plus grande intégration économique. Pour ce faire, elle effectue des travaux d'analyse, facilite la formation de consensus et propose aux États Membres une assistance technique afin de les aider à tirer parti du commerce, de l'investissement, de la finance et de la technologie pour construire un développement inclusif et durable.

La résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale du 30 décembre 1964 prévoit que le Secrétaire général de la CNUCED est nommé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et que sa nomination est confirmée par l'Assemblée générale.

Les candidatures doivent être déposées à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml>, le lundi 15 mars 2021 au plus tard.

Fonctions et responsabilités

Le (la) Secrétaire général(e) de la CNUCED rend compte au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et est membre du Conseil de direction et du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Responsable de toutes les activités de la CNUCED, y compris de son administration, il (elle) :

- Détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion de la CNUCED, y compris l'exécution de son programme de travail ;
- Définit les stratégies générales du traitement intégré des questions de développement et des questions connexes touchant le commerce, les finances, la technologie, l'investissement et le développement durable ;
- Décide de l'adoption et de l'intégration de ces stratégies dans le programme de travail de la CNUCED ;
- Fournit des orientations générales pour la préparation technique des réunions intergouvernementales et des principales publications de la CNUCED, ainsi que pour la participation de la CNUCED à des événements extérieurs majeurs ;
- Fournit des orientations concernant les relations de la CNUCED avec les acteurs non gouvernementaux, notamment le secteur privé, les milieux d'affaires et les universitaires ;
- Exerce une direction collaborative en contribuant à la définition des priorités stratégiques à l'échelle du système, à la formulation de politiques communes et à la prise de décisions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques ou d'orientations normatives à l'échelle du système pour les intégrer aux activités de développement durable des Nations Unies.

Compétences et expertise

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant acquis une bonne réputation à des postes de direction ainsi qu'une expérience et des connaissances solides dans les domaines de la promotion du commerce international et de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et dans le cadrage des actuels débats de politique générale et de la réflexion sur le développement, en particulier s'agissant des synergies entre les politiques intérieures et l'action internationale dans la perspective d'un développement durable ;
- Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger un organisme complexe au personnel constitué de femmes et d'hommes de cultures différentes et réparti sur plusieurs sites, ainsi qu'une aptitude à mobiliser diverses formes de soutien des parties prenantes et des partenaires ;

- Ayant, pour avoir occupé des postes de direction, une aptitude avérée à gérer le changement, à introduire des réformes et à diriger le développement organisationnel et les transformations organisationnelles ;
- Ayant démontré qu'elle savait travailler, en bonne intelligence, dans une équipe multiculturelle et établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme qui l'employait ;
- Faisant preuve d'un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies et à l'action et aux objectifs de la CNUNCED et ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment des domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme.

Connaissances linguistiques

L'anglais et le français sont les langues de travail du Secrétariat de l'ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l'anglais est exigée. La connaissance d'une autre langue officielle de l'Organisation est un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits de l'homme

Qu'il (elle) postule à titre individuel, tout(e) candidat(e) présélectionné(e) devra attester sur l'honneur qu'il (elle) n'a pas commis d'infraction pénale, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n'a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d'actes qui constituent des violations du droit international des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Vérification des conflits d'intérêts

Les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l'exemple pour faire observer les normes de déontologie de l'Organisation.

Il y a conflit d'intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l'intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l'exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d'intérêts peut découler de l'exercice, par le (la) fonctionnaire, d'une profession ou d'un emploi en dehors de l'Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l'Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d'aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l'Organisation tout conflit d'intérêts, réel ou supposé. Afin d'éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d'intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l'ONU dispose que l'Organisation n'engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont également tenu(e)s de remplir une déclaration d'intérêts, qui permettra de déceler d'éventuels conflits d'intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l'Organisation des Nations Unies, s'ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l'objet de la présente note.

26 février 2021